



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2023

Début de séance : 19h37

Fin de séance : 20h50

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 26 puis 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Maire.

- **26 puis 27 élus présents** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel (à partir de la délibération n°9) ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane ; HARNOIS Jean.

Absents excusés :

- Mélanie CARÉRIC
- Emmanuel DOUSSELIN (jusqu'à la délibération n°8)
- Christine REMOUE

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

Date de convocation du Conseil municipal : le 3 mars 2023

Mme la Maire prend la présidence de la réunion du conseil.

Mme la Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 19h37.
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal propose comme secrétaire de séance Mme COLOMBET Mylène.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Néant.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal désigne COLOMBET Mylène.

Mme le Maire informe l'assemblée des pouvoirs conformes conformément aux règles en vigueur.

3 POUVOIRS :

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.
M. DOUSSELIN Emmanuel donne pouvoir à Mme LE BOULAIRE Patricia.
Mme REMOUE Christine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Mme la Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent Conseil :

INTRODUCTION DE MME LA MAIRE.

I. : FINANCES BUDGET

DELIBERATIONS

- I. 1. : Vote de l'affectation de résultat.
- I. 2. : Vote des taux d'imposition 2022.
- I. 3. : Vote du budget primitif 2023.
- I. 4. : Renouvellement adhésion à l'association des Maires 2023.
- I. 5. : Précisions relatives au projet de rénovation de l'école J. Rollo.

II. : TRAVAUX

DELIBERATIONS

- II. 6. : Achat de sanitaires pour le chapiteau de la Madeleine.
- II. 7. : Prolongation de la durée de la convention de groupement de commandes pour le marché de rénovation des voiries.

III. : ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION

- III. 8. : Avis sur le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

IV. : PERSONNEL ET CONCERTATION

DELIBERATION

- IV. 9. : Modification du tableau des emplois permanents.

V. : CULTURE ANIMATION

DELIBERATIONS

- V. 10. : Mise en place d'une navette documentaire avec Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.
V. 11. : Validation du projet d'aménagement du rond-point Beats Me.
V. 12. : Demande de financement pour l'amélioration du fonds documentaire de la médiathèque.
V. 13. : Participation de la commune au XXIIème Festival Méliscènes.

VI. : AFFAIRES SCOLAIRES

DELIBERATION

- VI. 14. : Définition du coût de l'élève public 2022.

VII. : AFFAIRES SOCIALES

DELIBERATION

- VII. 15. : Subvention 2023 au CCAS.

VIII. : COMMERCE ARTISANAT

DELIBERATIONS

- VIII. 16. : Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain de la Commune de Pluvigner à Auray Quiberon Terre Atlantique sur le périmètre des parcs d'activités communautaires.
VIII. 17. : Cadre de partenariat avec les professionnels pour l'implantation de panneaux directionnels.

IX. : URBANISME

DELIBERATIONS

- IX. 18. : Mise en place d'une servitude au profit d'Enedis dans le secteur de Résordoué.
IX. 19. : Mise en place d'une servitude au profit d'Enedis dans le secteur de Kerdreavec.

Mme la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 2 FEVRIER 2023.

N° DEL2023_02_02

- DEL2023_01_01 : Désignation du secrétaire de séance
- DEL2023_01_02 : Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 14 décembre 2022

Partie Finances Budget :

- DEL2023_01_03 : Vote du compte administratif 2022
- DEL2023_01_04 : Vote du compte de gestion 2022
- DEL2023_01_05 : Débat d'orientation budgétaire 2023
- DEL2023_01_06 : Subvention pour l'équipement de la médiathèque en mobilier
- DEL2023_01_07 : Subvention pour l'équipement RFID de la médiathèque
- DEL2023_01_08 : Plan de financement de la rénovation énergétique de la salle Bernard ULVOAS

Partie Travaux :

- DEL2023_01_09 : Attribution des lots de travaux pour la rénovation thermique de l'école élémentaire Joseph Rollo

Partie Administration générale :

- DEL2023_01_10 : Avis sur le Programme Local de l'Habitat 2023-2028 d'Auray Quiberon Terre Atlantique
- DEL2023_01_11 : Modification des statuts d'Auray-Quiberon-Terre-Atlantique

Partie Personnel et Concertation :

- DEL2023_01_12 : Habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan pour le renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du personnel

Partie Commerce Artisanat :

- DEL2023_01_13 : Modification des ouvertures des commerces le dimanche

Partie Urbanisme :

- DEL2023_01_14 : Changement de formule d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols par le service mutualisé d'Auray Quiberon Terre Atlantique
- DEL2023_01_15 : Transmission des actes d'urbanisme par voie électronique
- DEL2023_01_16 : Vente d'une ancienne portion déclassée du chemin de Trélécan à Kérizano

Partie Environnement :

- DEL2023_01_17 : Demande de subvention auprès de l'office français de la biodiversité

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Jean-Michel LE CAM demande que ses remarques sur le PV de décembre soient reprises sur le site internet de la commune.

Mme la Maire répond que ce doit être une erreur et que ce sera fait.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

I. : Finances Budget

DELIBERATIONS

N° DEL2023_02_03

I. 1. : Vote de l'affectation de résultat.

L'adoption du compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

| | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 7 080 702,46 € | 5 535 741,64 € | 12 616 444,10 € |
| Recettes | 8 333 889,79 € | 6 726 677,58 € | 15 060 567,37 € |
| Résultats de l'exercice | 1 253 187,33 € | 1 190 935,94 € | 2 444 123,27 € |
| Résultats antérieurs | 800 000,00 € | 1 599 191,24 € | 2 399 191,24 € |
| Résultat cumulé | 2 053 187,33 € | 2 790 127,18 € | 4 843 314,51 € |

Concernant le résultat de fonctionnement, l'affectation suivante est proposée :

Affectation en fonctionnement (art R 002) : 800 000,00 €

Affectation en investissement (art R 1068) : 1 253 187,33 €

TOTAL : 2 053 187,33 €

Concernant le résultat d'investissement d'un montant de 2 790 127,18 €, la réglementation prévoit le report, en intégralité, en section d'investissement (art R 001).

Avis favorable de la commission finances.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire présente l'affectation de résultat de fonctionnement et d'investissement.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide cette affectation de résultats.

N° DEL2023_02_23 (annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2023_02_04 pour erreur informatique)

I. 2. : Vote des taux d'imposition 2023 – Rectificatif.

Mme la Maire informe l'assemblée que la loi de finances pour 2020 a, dans le cadre de la suppression définitive de la taxe d'habitation en 2023, figé les taux de la taxe d'habitation et intégré le taux départemental dans le taux de taxe foncière.

Mme la Maire propose au Conseil de maintenir les taux d'imposition 2022 pour l'année 2023 :

- Taxe d'habitation : 12.56 %

- Taxe sur Foncier Bâti : 32.41 %

- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44.15 %

Avis favorable de la commission finances.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire précise que le taux de la taxe d'habitation doit également être délibéré pour les résidences secondaires.

Elle rappelle que les taux sont inchangés.

M. Jean-Michel LE CAM demande si la base fiscale va augmenter.

Mme la Maire répond qu'elle augmentera de 6,9%.

M. Jean-Michel LE CAM estime que c'est beaucoup.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande qu'une pédagogie soit effectuée sur le fait que c'est la base et non le taux qui augmente.

Mme la Maire répond que ce sera fait dans le bulletin.

M. Patrice THOMAS ajoute que l'augmentation peut également être due à l'augmentation des taux des autres collectivités.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal maintient les taux d'imposition pour l'année 2023.

N° DEL2023_02_05

I. 3. : Vote du budget primitif 2023.

Le budget a été préparé par les différents services et les commissions et a été présenté en commission des finances le 2 mars 2023.

Le tableau suivant donne une vision globale des grands équilibres :

| | <u>BP 2022</u> | <u>CA 2022</u> | <u>BP 2023</u> |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|
| Dépense | 16 516 173,30 € | 12 616 444,10 € | 19 072 262,32 € |
| Fonctionnement | 8 207 033,20 € | 7 080 702,46 € | 8 900 485,59 € |
| 011 - Charges à caractère général | 1 722 446,79 € | 1 703 301,07 € | 1 933 789,80 € |
| 012 - Charges de personnel, frais assimilés | 3 897 999,75 € | 3 879 692,33 € | 4 039 200,36 € |
| 014 - Atténuations de produits | 1 000,00 € | 994,00 € | 1 000,00 € |
| 022 - Dépenses imprévues | 50 000,00 € | - € | 50 000,00 € |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 994 270,32 € | - € | 1 492 142,22 € |
| 042 - Opérat° ordre transfert entre sections | 530 301,44 € | 534 720,94 € | 450 000,00 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 880 426,00 € | 858 085,41 € | 831 760,00 € |
| 66 - Charges financières | 121 488,90 € | 101 798,55 € | 95 593,21 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 3 100,00 € | 2 110,16 € | 2 000,00 € |
| 68 - Dotations provisions semi-budgétaires | 6 000,00 € | - € | 5 000,00 € |
| Investissement | 8 309 140,10 € | 5 535 741,64 € | 10 171 776,73 € |
| 020 - Dépenses imprévues | - € | - € | 55 867,61 € |
| 040 - Opérat° ordre transfert entre sections | 140 000,00 € | 128 973,76 € | 140 000,00 € |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 17 000,00 € | 16 098,13 € | 20 000,00 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 813 709,85 € | 764 504,60 € | 880 000,00 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 132 620,00 € | 64 289,58 € | 50 682,80 € |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 20 000,00 € | - € | 60 000,00 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 1 246 810,25 € | 814 458,69 € | 1 475 226,32 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 5 939 000,00 € | 3 747 416,88 € | 7 490 000,00 € |
| Recette | 16 516 173,30 € | 15 060 567,37 € | 19 072 262,32 € |
| Fonctionnement | 8 207 033,20 € | 8 333 889,79 € | 8 900 485,59 € |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 800 000,00 € | - € | 800 000,00 € |
| 013 - Atténuations de charges | 50 000,00 € | 111 536,33 € | 75 000,00 € |
| 042 - Opérat° ordre transfert entre sections | 140 000,00 € | 128 973,76 € | 140 000,00 € |
| 70 - Produits services, domaine et ventes div | 727 200,00 € | 746 521,02 € | 783 500,00 € |
| 73 - Impôts et taxes | 4 234 600,00 € | 4 530 764,10 € | 4 506 500,00 € |
| 74 - Dotations et participations | 2 216 433,20 € | 2 643 280,40 € | 2 470 805,59 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 38 300,00 € | 65 776,10 € | 58 800,00 € |
| 76 - Produits financiers | - € | 30,29 € | 50,00 € |
| 77 - Produits exceptionnels | 500,00 € | 106 300,53 € | 65 830,00 € |
| 78 - Reprises provisions semi-budgétaires | - € | 707,26 € | - € |
| Investissement | 8 309 140,10 € | 6 726 677,58 € | 10 171 776,73 € |
| 001 - Solde exécution invest. reporté | 1 599 191,24 € | - € | 2 790 127,18 € |
| 021 - Virement de la sect° de fonctionnement | 994 270,32 € | - € | 1 492 142,22 € |
| 040 - Opérat° ordre transfert entre sections | 530 301,44 € | 534 720,94 € | 450 000,00 € |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 1 867 477,10 € | 1 998 820,86 € | 1 853 187,33 € |
| 13 - Subventions d'investissement | 215 900,00 € | 1 193 120,78 € | 686 305,00 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 3 100 000,00 € | 3 000 015,00 € | 2 900 015,00 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 2 000,00 € | - € | - € |

Avis favorable de la commission finances.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire commence par préciser que des sommes ont été ajoutées au chapitre 65 pour les indemnités des élus. Il en est de même pour le chapitre 73 parce que nous avons reçu les bases prévisionnelles.

Elle revient sur la procédure qui a été suivie pour l'élaboration de ce budget au sein des services et des commissions.

Elle détaille ensuite les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

Elle ajoute qu'elles sont en équilibre.

M. Damien TASSÉ demande que les totaux par services apparaissent.

Mme la Maire répond que ce sera fait.

Mme Aurélie RIO souligne que les recettes fiscales représentent 2 800 000 € sur ce budget.

Mme la Maire répond effectivement que c'est une part conséquente du budget et qu'elle représente même 2 900 000 € au regard des bases prévisionnelles.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ce budget primitif 2023.

N° DEL2023_02_06

I. 4. : Renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires 2023.

Chaque année, la commune adhère à l'association des maires.

Pour 2023, la cotisation s'élève à 2 308,21 €, soit 0,296€ par habitant.

Avis favorable de la commission finances.

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS :

Mme la Maire présente la participation de la commune à l'association des maires du Morbihan.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide cette adhésion.

N° DEL2023_02_07

I. 5. : Précisions relatives au projet de rénovation de l'école J. Rollo.

La commune a déposé une candidature à l'appel à projet Fonds vert pour le financement des travaux de rénovation de l'école élémentaire Joseph Rollo.

L'audit énergétique qui a été fourni prévoit plusieurs scénarios. Celui qui a été choisi pour lancer l'appel d'offre est le plus ambitieux et permet de dépasser les objectifs de l'appel à projet :

- Isoler par l'extérieur (ITE) tous les murs par un complexe isolant de 16 cm avec $\lambda = 0,04 \text{ W/m}^2.\text{°C}$, sous bardage bois.

- Isolation du plancher haut comprenant : dépose du faux plafond existant, -pose de 300 mm de laine de verre, -dépose et repose d'un nouveau faux plafond.

- Changement de l'ensemble des menuiseries par des menuiseries alu DV 4/16/4 faible émissivité $U_w=1,3 \text{ W/m}^2.\text{°C}$ et FS de 0,54 et 0,3 et renforcement global de l'étanchéité avec VR inclus dépose existant.

- Pose de tubes LED en remplacement des néons, lampes fluorescentes et des lampes à incandescence. Détection de présence dans les zones de passage. Mise en place de sous comptage électrique. Conso chauffage + 3 300 kWh/an inclus et dépose existant.

- Pose d'une centrale double flux assurant le débit d'air neuf réglementaire, régulation via sonde CO2 et horloge - free cooling en été par classe + VMC SF dans les sanitaires non pourvus + changement de la VMC existante dans le hall. +5200 kWh/an élec inclus et dépose existant.

- Pose d'une cascade chaudière gaz à condensation pour l'ensemble des besoins de chauffage avec sonde extérieure et régulation programmable. Inclus dépose existant.

- Pose de deux nouveaux départs et réseau de distribution isolé en faux plafond y compris équilibrage nouvelle panoplie à débit variable - sous comptage. Inclus dépose existant.

- Pose de nouveaux radiateurs basse température incluant robinets thermostatiques. Inclus dépose existant.

Ces travaux permettront d'économiser 57% des consommations d'énergie et de réduire de 43% les émissions de gaz à effets de serre.

Le plan de financement demeure le suivant :

| Dépenses | | | Recettes | |
|------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|-----------------------|
| | HT | TTC | DSIL | |
| Maîtrise d'œuvre | 111 250,00 € | 133 500,00 € | Fonds vert | 500 000,00 € |
| Travaux | 1 620 000,00 € | 1 944 000,00 € | FCTVA | 340 793,10 € |
| | | | Autofinancement | 1 086 706,90 € |
| TOTAL | 1 731 250,00 € | 2 077 500,00 € | TOTAL | 2 077 500,00 € |

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire présente le dispositif du fonds vert qui exige un gain de 30% en consommation d'énergie et en émission de gaz à effets de serre.

Elle indique que les travaux envisagés répondent à cet objectif.

Elle détaille ensuite le plan de financement.

M. Jean-Michel LE CAM demande à quoi correspondent 4 16 4 pour le vitrage.

M. Alexis RENEVEY répond que ce sont les épaisseurs du verre (4mm) et du vide entre les deux (16mm).

M. Jean-Michel LE CAM demande si une vérification de la performance énergétique aura lieu à la fin des travaux.

M. Alexis RENEVEY ne pense pas que ce contrôle sera nécessaire.

Mme la Maire ajoute que ce seront 57 % d'économies qui seront réalisées grâce à ces travaux.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ce plan de financement.

II. : Travaux

DELIBERATIONS

N° DEL2023_02_08

II. 6. : Achat de sanitaires pour le chapiteau de la Madeleine.

Dans la continuité des travaux au parc de la Madeleine, il est nécessaire d'implanter de nouveaux sanitaires. La commission travaux a fait le choix de l'implantation de toilettes sèches.

L'entreprise retenue est TY COIN VERT pour un montant de travaux de 28 476 €TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Alexis RENEVEY présente la solution que la commission travaux a retenue pour l'installation de toilettes sèches au parc de la Madeleine.

Il précise qu'elles intégreront des urinoirs. Il indique qu'elles pourront être installées avant les kermesses.

Mme Françoise ALLANO demande comment fonctionne ce système.

M. Alexis RENEVEY répond qu'il y a une séparation du liquide et des matières solides qui sont transformées en compost.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ces travaux.

N° DEL2023_02_09

II. 7. : Prolongation de la durée de la convention de groupement de commandes pour le marché de rénovation des voiries.

La commune de Pluvigner a créé, avec les communes de Camors, Landaul, Locoal-Mendon et Plumergat un groupement de commandes pour les marchés d'entretien de la voirie et des fossés.

Le marché conclu en 2019 doit être renouvelé. Il convient alors de prolonger pour 5 ans la durée de la convention de groupement.

Les communes doivent présenter un membre titulaire et un membre suppléant pour la commission d'appel d'offres du groupement. À Pluvigner, ce sera Mme Diane HINGRAY en titulaire et M. Alexis RENEVEY en suppléant.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Alexis RENEVEY présente le groupement de commande mis en place.

Arrivée de M. DOUSSELIN Emmanuel.

Il indique que le travail de préparation et d'analyse est fait par les services de Pluvigner.

M. Jean-Michel LE CAM demande quelle est l'implication des services de Pluvigner.

M. Alexis RENEVEY répond qu'il ne fait pas le travail de suivi et de préparation des travaux.

Cela lui demande un peu de travail, mais pas excessif par rapport à un appel d'offres que l'on mènerait seul.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide le renouvellement de la convention de groupement avec les communes de Camors, Landaul, Locoal-Mendon et Plumergat.

III. : Administration générale

DELIBERATION

N° DEL2023_02_10

III. 8. : Avis sur le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

EN 2022, le Département du Morbihan et la Préfecture ont lancé la mise en révision anticipée du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour 2023 - 2029. Les orientations ont été présentées à la commission consultative départementale des gens du voyage en décembre dernier et ont fait l'objet d'une concertation avec les EPCI du Département.

Dans le cadre de cette procédure prévue par la loi du 2 juillet 2000, toutes les communes doivent également être consultées.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire présente le schéma d'accueil des gens du voyage.

Elle indique que la commune de Pluvigner possède un terrain d'accueil des gens du voyage mais qu'il est occupé par la même famille.

Elle précise que l'ancien schéma prévoyait des terrains familiaux locatifs et qu'ils seront réalisés moyennant une modification du PLU.

M. Jean-Michel LE CAM demande où seront les terrains familiaux.

Mme la Maire répond que ce sera à la place de l'aire d'accueil.

Elle répond que cette aire d'accueil a été vandalisée et que les terrains familiaux qui donnent lieu à des loyers sont mieux entretenus.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si les occupants payent aujourd'hui.

Mme la Maire répond que l'aire d'accueil est payante, mais bien moins chère que le loyer des terrains.

M. Jean-Michel LE CAM fait remarquer que pour Auray-Quiberon-Terre-Atlantique, il manque 4 hectares.

Mme la Maire répond que 2 hectares ont été ouverts à Brec'h et qu'il en manque encore 2.

Mme la Maire indique que c'est important en cas d'installation illicite.

Mme Aurélie RIO fait remarquer que c'est important d'être en règle sans quoi la Préfecture n'intervient pas rapidement en cas d'installation illicite.

Mme la Maire précise qu'elle n'intervient pas du tout.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet de schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

IV. : Personnel et Concertation

DELIBERATION

N° DEL2023_02_11

IV. 9. : Modification du tableau des emplois permanents.

En raison de l'évolution des services, le tableau des emplois permanents doit être modifié.

Modification

Dans le secteur animation, le départ du responsable de la division animation a donné lieu à un mouvement en interne et une augmentation d'une heure du poste de l'agent d'animation (ANIM8) qui libérait ce poste pour prendre la direction de la division.

Dans le secteur Sports et Salles, les deux agents en responsabilité sur la gestion du complexe sportif et des salles voient leur poste ouvert au grade d'agent de maîtrise.

| Code | Intitulé | Quotité | Filière | Cat | Grades |
|---------|-------------------------------------|---------|---------|-----|---|
| ANIM 8 | Agent d'animation | 31h | Anim | C | Adjoint d'animation Adjoint d'animation Pal 2 ^{ème} classe Adjoint d'animation Pal 1 ^{ère} classe |
| SPORT 1 | Agent du complexe sportif et salles | 35h | Techn | C | Adjoint technique Adjoint technique Pal 2 ^{ème} classe |
| SPORT 3 | Agent du complexe sportif et salles | 35h | Techn | C | Adjoint technique Pal 1 ^{ère} classe Agent de maîtrise |

Dans le service des ressources humaines, le temps de travail de l'assistant RH et assistant de prévention passe de 28 à 35 heures.

En hygiène des locaux et en accompagnement périscolaire, des ajustements sont opérés.

Ces évolutions concernent plus de 10% de la quotité du poste et donnent lieu à une suppression et une création.

Suppression

| Code | Intitulé | Quotité | Filière | Cat | Grades |
|--------|--|---------|---------|-----|---|
| RH 3 | Assistant ressources humaines Assistant de prévention | 28h | Adm | C | Adjoint administratif Adjoint administratif Pal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif Pal 1 ^{ère} classe |
| HYG 11 | Agent d'entretien et périscolaire | 17.50h | Techn | C | Adjoint technique Adjoint technique Pal 2 ^{ème} classe Adjoint technique Pal 1 ^{ère} classe |
| EJR 52 | Agent périscolaire | 4h | Techn | C | Adjoint d'animation Adjoint d'animation Pal 2 ^{ème} classe Adjoint d'animation Pal 1 ^{ère} classe |

Création

| Code | Intitulé | Quotité | Filière | Cat | Grades |
|--------|--|---------|---------|-----|---|
| RH 4 | Assistant ressources humaines Assistant de prévention | 35h | Adm | C | Adjoint administratif Adjoint administratif Pal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif Pal 1 ^{ère} classe |
| HYG 13 | Agent d'entretien | 12.94h | Techn | C | Adjoint technique Adjoint technique Pal 2 ^{ème} classe Adjoint technique Pal 1 ^{ère} classe |
| EJR 62 | Agent périscolaire | 5.4h | Techn | C | Adjoint d'animation Adjoint d'animation Pal 2 ^{ème} classe Adjoint d'animation Pal 1 ^{ère} classe |

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Fabien LE PALLEC présente les évolutions du tableau des emplois permanents.

M. Jean-Michel LE CAM demande si les agents sont annualisés, si les heures supplémentaires sont reportées l'année suivante.

Mme la Maire répond que l'agent à temps plein doit faire 1 607 heures.

M. Alexis RENEVEY ajoute que ces heures sont annualisées.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ces évolutions du tableau des emplois permanents.

V. : Culture Animation

DELIBERATIONS

N° DEL2023_02_12

V. 10. : Mise en place d'une navette documentaire avec Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

La Communauté de communes œuvre au développement de la lecture publique et coordonne ainsi le réseau des médiathèques présentes sur son territoire.

Il est proposé de mettre en place une navette documentaire afin de distribuer régulièrement dans l'ensemble du réseau les documents réservés, soit près de 300 000 documents, réduisant ainsi les délais d'accès aux documents.

Les enjeux sont également écologiques, économiques et sociaux, en évitant l'utilisation par chaque individu de son véhicule pour emprunter ou restituer un document, et en mutualisant la navette intercommunale avec celle de la Médiathèque Départementale du Morbihan. La navette va renforcer les liens entre les professionnels des bibliothèques, les liens entre les usagers et les professionnels, tout en favorisant la complémentarité des sites.

Seront desservies 22 bibliothèques (dont 2 îles) et la médiathèque de Carnac uniquement pour la desserte de la Médiathèque Départementale. La fréquence sera hebdomadaire et concernera la très grande majorité des documents. Le coût de ce service sera pris en charge par la communauté de communes.

Avis favorable de la commission culture.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme Sylvie OLLIVIER présente le projet de navette mis en place par Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

Elle précise que ce seront 4 tournées qui seront effectuées par semaine et que 22 bibliothèques seront concernées, sauf Auray dans un premier temps dont le système RFID n'est pas conforme. Elle indique que les moyens sont mis en place, le personnel recruté et que le début du service aura lieu le 3 avril.

M. Alexis RENEVEY demande ce qui sera transporté.

Mme Sylvie OLLIVIER répond que ce seront tous les livres et les moyens de communication de chacune des bibliothèques lors de leurs animations.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide la mise en place de ce service.

N° DEL2023_02_13

V. 11. : Validation du projet d'aménagement du rond-point Beats Me.

L'aménagement du rond-point Beats Me est attendu depuis plusieurs années afin de marquer l'entrée de ville.

L'opportunité a été saisie de profiter de cet aménagement pour rendre hommage à l'équipage du B17 qui s'est écrasé à Pluvigner le 23 janvier 1943.

Un projet artistique contemporain a été élaboré, il représente les dix passagers de l'avion au moyen de 10 sculptures implantées sur le rond-point.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme Sylvie OLLIVIER présente le projet artistique et lit la note d'intention de l'artiste qui réalisera l'œuvre.

« Le devoir de mémoire a guidé l'artiste qui a été ému par ces histoires de vie. Conscient de l'importance du témoignage à l'heure où la guerre est à nos portes, il a choisi d'orienter son travail vers l'humain, les membres d'équipage du Beats Me !? »

L'hommage se veut profond mais avec un regard positif. Ainsi, plutôt que de figurer la chute de l'avion, l'artiste a choisi un mouvement inverse, ascensionnel, afin de symboliser leurs âmes qui montent, les honorer, tout en restant dans un élan optimiste pour l'avenir.

Pour cela, l'œuvre s'appuiera sur une installation rouge, basée sur le pli et l'origami. Elle sera constituée de 10 sculptures verticales de 6 m de hauteur représentant par des silhouettes un mouvement ascensionnel, chacune d'elle incarnant un membre d'équipage. Les personnages sont dynamiques et s'élèvent vers le ciel. Des incrustations métalliques évoqueront l'avion au sol mais également ceux qui s'élèvent vers le ciel.

La forme circulaire du rond-point du Talhouët apporte une vision à 360° mais de courte durée. L'artiste répartit donc les éléments en deux lignes sécantes et désaxées. »

Mme la Maire présente la maquette que l'artiste a réalisée.

Mme Sylvie OLLIVIER précise que ce n'est pas un site de commémoration mais un hommage.

Elle remercie l'intervention des associations mémorielles qui soulignent l'intérêt mémoriel et pédagogique de ce projet.

Elle précise qu'elles ont demandé qu'un panneau soit implanté sur la future liaison douce.

M. Bruno RICHARD demande si le rond-point va être paysagé.

Mme Sylvie OLLIVIER répond que la sobriété sera respectée pour mettre en valeur les sculptures.
M. Jean-Michel LE CAM demande si la base est métallique.
Mme la Maire répond que c'est du métal laqué.
M. Alexis RENEVEY ajoute qu'elles seront implantées sur des socles béton.
M. Jean-Michel LE CAM demande si le Département est impliqué.
M. Alexis RENEVEY répond qu'ils ont validé le projet mais n'interviendront pas financièrement.
Mme la Maire indique que c'est une entrée de ville et cela marquera la zone d'activités.
M. Damien TASSÉ demande si ce n'est pas haut.
Mme la Maire répond que le rond-point est grand et que 6 mètres, ce n'est pas haut.
M. Gérard PILLET indique que l'arbre sera conservé.
M. Alexis RENEVEY précise que le rond-point fait 47 mètres de diamètre.
M. Jean-Michel LE CAM fait remarquer que l'avion ne s'est pas écrasé à Pluvigner.
Mme la Maire répond que les survivants ont atterri à Keronic.
Mme Sylvie OLLIVIER indique que la commission et les associations ont validé le projet.
Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande le coût du projet.
Mme Sylvie OLLIVIER répond que les sculptures seront facturées 18 000 €.
M. Damien TASSÉ demande si cela correspond à l'intégralité des dépenses.
M. Alexis RENEVEY répond que les socles en béton seront à ajouter et que l'on sera en dessous du montant initial de 40 000 €.
M. Bruno RICHARD indique que la commune avait vendu un terrain à Auray-Quiberon-Terre-Atlantique et que cet argent devait servir à l'aménagement du rond-point. Il demande si un éclairage est prévu.
M. Alexis RENEVEY rappelle qu'il est interdit d'éclairer vers le ciel.

VOTE :

Pour : 27

Contre : 1

Abstention : 1

Le conseil municipal valide ce projet d'aménagement.

N° DEL2023_02_14

V. 12. : Demande de financement pour l'amélioration du fonds documentaire de la médiathèque.

Le service de la médiathèque a demandé cette année une augmentation de budget pour accroître le nombre de titres de presse, développer les comics et mangas et intégrer les livres audio.

L'augmentation du budget d'acquisition de documents est de 7 500 euros. Il peut être pris en charge par la DRAC.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses | | | Recettes | |
|-------------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| | HT | TTC | | |
| Développement des fonds | 6 250,00 € | 7 500,00 € | DRAC | 3 125,00 € |
| | | | Autofinancement | 4 375,00 € |
| TOTAL | 6 250,00 € | 7 500,00 € | TOTAL | 7 500,00 € |

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme Sylvie OLLIVIER présente l'acquisition de documents.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ce plan de financement.

N° DEL2023_02_15

V. 13. : Participation de la commune au XXIIème Festival Méliscènes.

Dans le cadre de sa collaboration avec le Centre culturel Athéna d'Auray, le Service Culturel a retenu cette année un spectacle qui mêle théâtre d'objets et arts du cirque. Il s'adresse à un public familial.

Il s'agit de Gadoue par la Compagnie Le Jardin des délices. Il sera donné le dimanche 19 mars 2023 à 17h salle Le Borgne.

Le coût est de 1 846.25 € TTC de frais de cession auxquels s'ajoutent des frais de transport de 581.34 € TTC, les taxes afférentes au spectacle (SACEM, SACD...) pour une estimation de 250.00 € et les frais de communication à régler à l'imprimeur (estimation 150 €). Le prix des billets est à 6 € (tarif unique).

Une même délibération sera prise par le conseil municipal d'Auray afin de permettre la signature d'une convention entre nos deux communes.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme Sylvie OLLIVIER présente la manifestation.

M. Damien TASSÉ regrette que cette délibération intervienne après que les billets soient en vente.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ce budget et arrête le prix des entrées à 6 €.

VI. : Affaires scolaires

DELIBERATIONS

N° DEL2023_02_16

VI. 14. : Définition du coût de l'élève public 2022.

Afin d'établir une parité entre école publique et école privée, la commune participe au coût de fonctionnement des écoles privées en leur versant chaque année une subvention, calculée sur le coût de l'élève public de l'année n-1. Une distinction du coût de l'élève primaire et maternelle est mise en place depuis 2013.

Il a donc été demandé à la commission enfance jeunesse de valider le coût de l'élève public 2022 se décomposant ainsi :

| | Montant total | Part maternelle | Part élémentaire |
|---------------------------|---------------|-----------------|------------------|
| EFFECTIFS ROLLO SEPT 2022 | 341 | 134 | 207 |
| COÛT /ELEVE | 808 € | 1 524 € | 344 € |

Ce forfait exclut les aides aux voyages scolaires

Calcul des versements OGEC 2023 avec distinction maternelle / primaire

| St Guigner | Effectifs pluvignois sept 2022 | Coût élève | Versement annuel |
|------------|--------------------------------|--------------|------------------|
| maternelle | 92 | 1 524 € | 140 208 € |
| primaire | 187 | 344 € | 64 328 € |
| | | total | 204 536 € |

| Ste Anne | Effectifs pluvignois sept 2022 | Coût élève | Versement annuel |
|------------|--------------------------------|--------------|------------------|
| maternelle | 41 | 1 524 € | 62 484 € |
| primaire | 77 | 344 € | 26 488 € |
| | | total | 88 972 € |

| | |
|---|------------------|
| TOTAL OGECS Ste Anne et St Guigner | 293 508 € |
|---|------------------|

Avis favorable de la commission affaires scolaires.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme Viviane LE GOUEFF présente le calcul du coût de l'élève.

Mme Christiane CHATELAIN demande quelle est l'évolution depuis l'année dernière.

Mme la Maire répond que le coût est relativement stable mais que le nombre d'élèves baisse.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide le coût d'un élève du public pour l'année 2022.

VII. : Affaires sociales

DELIBERATION

N° DEL2023_02_17

VII. 15. : Subvention 2023 au CCAS.

Tous les ans, la commune participe au financement du CCAS.

Pour 2023, la demande de subvention se décompose ainsi :

- 70 000 € : subvention de fonctionnement
- 5 066 € : aide à l'investissement pour un ordinateur et du matériel pour équiper le tiers-lieu.
- 32 000 € : financement de la part variable du CIA versé aux agents du CCAS.

Avis favorable de la commission finances.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Fabien LE PALLEC présente le montant de la subvention au CCAS pour 2023.

M. Jean-Michel LE CAM demande à qui est ouvert sur le tiers lieu.

Mme la Maire répond qu'il est ouvert à tous.

Elle précise qu'il se situe à l'ancien réfectoire qui n'est plus utilisé parce que les résidents mangent désormais dans les étages.

Elle ajoute que cet espace a été agrémenté et équipé pour en faire un lieu ouvert.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande s'il y a une différence sur les bons cadeaux attribués aux agents de la commune et du CCAS.

Mme la Maire répond que ce sont les amicales qui gèrent et que celle du CCAS est en sommeil.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide cette subvention de 107 066 € au CCAS.

VIII. : Commerce Artisanat DELIBERATIONS

N° DEL2023_02_24 *(annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2023_02_18 pour erreur informatique)*

VIII. 16. : Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain de la Commune de Pluvigner à Auray Quiberon Terre Atlantique sur le périmètre des parcs d'activités communautaires – Rectificatif.

La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique est compétente en matière de développement économique sur son territoire. Elle entretient, gère, commercialise 31 parcs d'activités répartis sur 21 de ses 24 communes (sauf Etel, Hoëdic et Houat) et aménage des projets d'extension de parcs d'activités.

Elle mène actuellement la création du nouveau parc d'activités de Bréventec à Pluvigner.

Il est possible de déléguer le droit de préemption urbain à la communauté de communes. Dans ce cadre, les biens préemptés par l'EPCI peuvent permettre la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions liées à l'accueil d'activités économiques, la constitution de réserves foncières pour les opérations d'aménagement des parcs d'activités. Il lui permet également d'assurer une veille foncière et immobilière sur ces espaces en ayant connaissance des prix des transactions.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire présente la délégation du droit de préemption urbain dans les zones d'activité du territoire communal.

Elle rappelle qu'aujourd'hui, c'est la commune qui détient le droit de préemption et que la communauté de communes l'a sur les autres parcs d'activité.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide le transfert du droit de préemption urbain à l'intercommunalité sur le périmètre des parcs d'activité de Talhouët, Porh Mirabeau et Bréventec.

VIII. 17. : Cadre de partenariat avec les professionnels pour l'implantation de panneaux directionnels.

La commission développement économique a validé le principe de la mise en valeur des sites d'activités des professionnels du territoire par la mise en place de panneaux directionnels.

Le choix a été fait de respecter une certaine harmonie sur le territoire tout en veillant à la promotion de l'identité visuelle des professionnels.

Ainsi, le projet de signalétique doit être présenté aux services qui apprécieront l'implantation des panneaux directionnels, leur nombre. La réalisation et la pose seront assurées par la commune et refacturées au professionnel.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire rappelle le cadre proposé.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

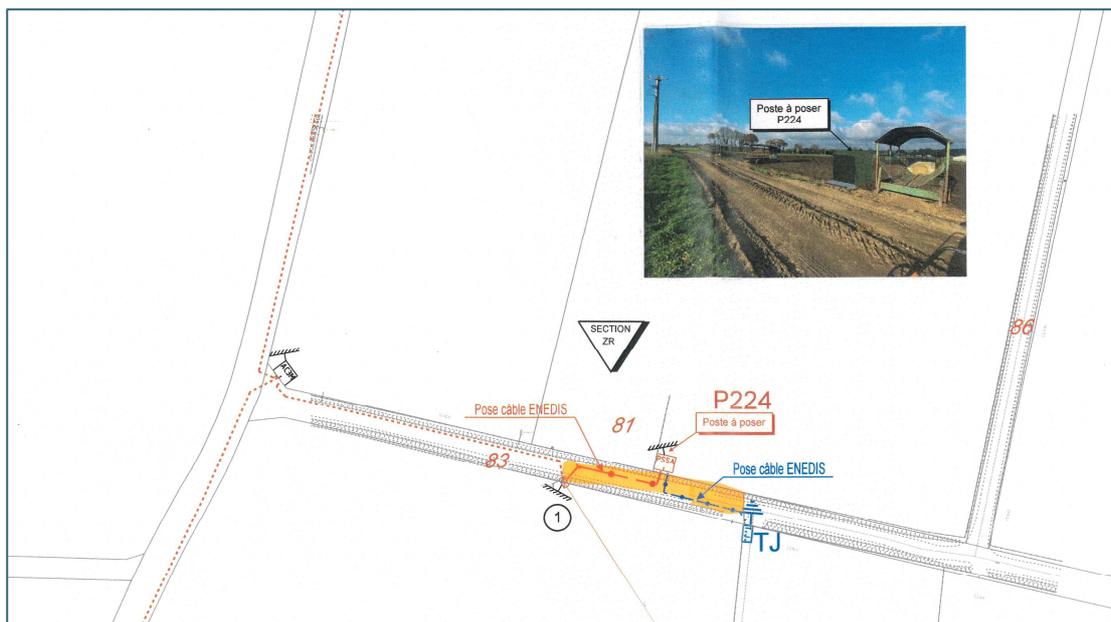
Abstention :

Le conseil municipal valide ce cadre de partenariat.

IX. : Urbanisme DELIBERATIONS

IX. 18. : Mise en place d'une servitude au profit d'Enedis dans le secteur de Résordoué.

Dans le cadre du développement du réseau électrique, des travaux sont à engager au lieu-dit Résordoué. Une servitude de réseau est à constituer au profit d'Enedis selon le plan suivant :



REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme Patricia LE BOULAIRE présente la servitude de réseau à mettre en place.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

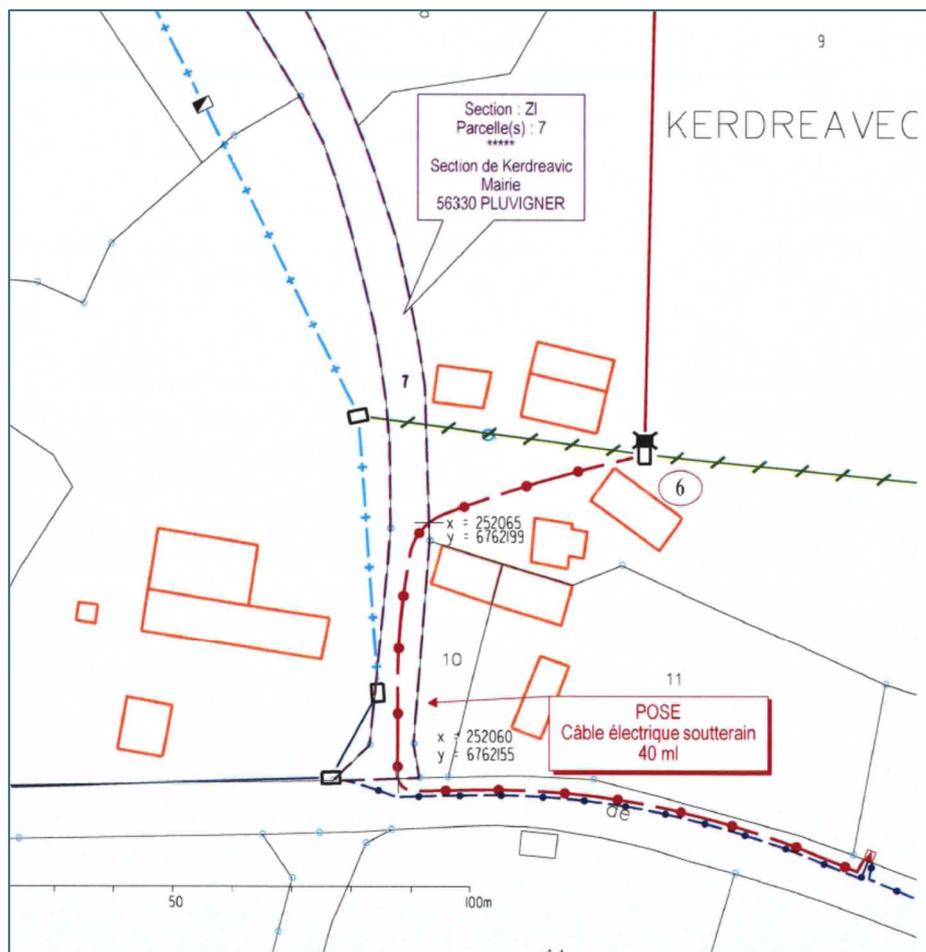
Abstention :

Le conseil municipal valide la constitution de cette servitude.

N° DEL2023_02_21

IX. 19. : Mise en place d'une servitude au profit d'Enedis dans le secteur de Kerdreavec.

Dans le cadre du développement du réseau électrique, des travaux ont été engagés au lieu-dit Kerdreavec. Une servitude de réseau est à régulariser au profit d'Enedis selon le plan suivant :



REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme Patricia LE BOULAIRE présente la servitude de réseau à mettre en place.

Mme la Maire indique que le réseau existe déjà.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide la constitution de cette servitude.

X. : Jeunesse

DELIBERATION

N° DEL2023_02_22

X. 20. : Actualisation des montants de rémunération des contrats d'engagement éducatif.

Depuis 2022, la collectivité recrute les animateurs de l'ALSH (petites et grandes vacances) avec un contrat d'engagement éducatif (CEE).

Un tableau des rémunérations avait été construit sur les bases du Smic qui a évolué depuis janvier 2022.

Il convient d'actualiser les montants de la manière suivante :

| DIPLOMES | ALSH ETE | | PETITES VACANCES |
|----------------------------|----------|--------------|------------------|
| | JOURNEE | SEJOUR | JOURNEE |
| BPJEPS | 90.16€ | 123.97€ | 84.53€ |
| BAFD | 90.16€ | 123.97€ | 84.53€ |
| Stagiaire BAFD | 84.53€ | 118.34€ | 78.89€ |
| BAFA responsable de séjour | 81.71€ | 115.52€ | Pas concerné |
| BAFA + SB | 81.71€ | 115.52€ | 76.07€ |
| BAFA | 78.89€ | 112.70€ | 73.26€ |
| Stagiaire BAFA | 67.62€ | 101.43€ | 61.99€ |
| Sans qualification | 50.72€ | Pas concerné | 45.08€ |

Pour les garderies, le forfait de 15€ est maintenu et comprend une durée de 3 heures (1h30 le matin et 1h30 le soir).

Il convient également de définir le nombre maximum de postes ouverts aux contrats d'engagement éducatif :

| DIPLOMES | Nombre maximum pour 2023 |
|----------------------------|--------------------------|
| BPJEPS / BAFD | 6 |
| BAFA responsable de séjour | 2 |
| BAFA + SB | 3 |
| BAFA | 16 |
| Stagiaire BAFA | 9 |
| Sans qualification | 3 |

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme Viviane LE GOUEFF présente l'évolution des forfaits de rémunération des animateurs ALSH.
Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande pourquoi le BAFA responsable est moins bien payé que stagiaire BAFD.

Mme Viviane LE GOUEFF répond que c'est le tableau national et qu'on avait régularisé la situation l'année dernière. Elle n'a pas d'explications pour cette différence mais propose d'en reparler lors d'une commission.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si c'est difficile de recruter et si la commune peut augmenter les forfaits.

Mme Viviane LE GOUEFF répond que les forfaits sont plus élevés que d'autres communes mais que les recrutements sont parfois compliqués.

Mme Christiane CHATELAIN demande combien gagne un BPJEPS et si ces forfaits sont bruts ?

Mme Viviane LE GOUEFF répond qu'il s'agit des montants bruts.

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ces montants de rémunération.

INFORMATION

M. Emmanuel DOUSSELIN informe les conseillers du lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale le samedi 25 mars 2023.

Le prochain conseil municipal aura lieu en mai.

Affiché en mairie et publié sur le site internet le 17 mars 2023,

Le Maire,
Diane HINGRAY

Le secrétaire,
Mylène COLOMBET